

## Conseil général du 13 septembre 2022

### Rapport du Conseil communal

#### **4. Voter un crédit complémentaire de 60'000 frs pour les travaux de mise en conformité de l'arrêt de bus « Laiterie » à Vicques**

---

Le budget d'investissements 2021 prévoyait un montant de 51'000 frs pour la mise aux normes LHand de l'arrêt de bus « laiterie ». Il s'agissait alors de réaliser des travaux de génie civil afin de surélever la plateforme d'accès.

Lors des discussions en vue de la mise en œuvre du projet, plusieurs réflexions ont été menées. Il en est ressorti notamment que l'abribus actuel en très mauvais état. Son remplacement en synergie des travaux de mises aux normes d'accessibilité LHand paraît ainsi nécessaire.



Le Service cantonal des infrastructures a exigé qu'un plan d'équipement de route soit réalisé avant de procéder aux aménagements prévus sur la route cantonale. Il a également demandé une adaptation de la signalisation pour des raisons de sécurité (cf. plan ci-dessous). En effet, de nombreux enfants empruntent les abords de la route et la circulation peut s'avérer dense aux heures de pointe.

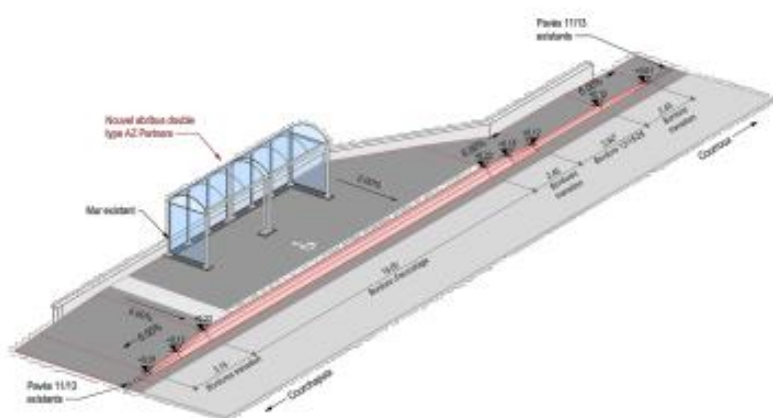


La procédure administrative a été menée par le Service des infrastructures, qui a consulté plusieurs autres services cantonaux (Aménagement du territoire, Office de l'Environnement). Le dossier de consultation des plans a été déposé publiquement du 30 juin au 18 août. Aucune opposition n'a été formée à son encontre.

Les modifications du projet impliquent une révision du devis de réalisation :

Gros œuvre, génie-civil :	55'000 frs
Fourniture et pose d'un abribus double :	24'000 frs
Marquage, autorisations et taxes :	3'000 frs
Honoraires ingénieurs :	21'000 frs
Divers et imprévus :	8'000 frs
<b>DEVIS GENERAL, TTC</b>	<b>111'000 frs</b>
./. Investissement 2021 accepté	51'000 frs
<b><u>Dépenses complémentaires</u></b>	<b><u>60'000 frs</u></b>

### Vue 3D Générale



Le projet initial a évolué et plusieurs adaptations ont été faites par le bureau d'ingénieurs. La lourde procédure administrative de plan de route cantonale avec dépôt public n'était pas prévue ce qui a passablement augmenté les coûts d'ingénierie. A cela s'ajoute la volonté de remplacer l'abribus (double). Il faut encore souligner que les entreprises de génie-civil connaissent une grande demande et que l'augmentation des coûts de construction est importante.

Tous ces éléments ne permettent pas la réalisation de l'ouvrage avec l'enveloppe budgétaire initiale.

Pour ces différentes raisons, le Conseil communal demande au Conseil général d'accepter un crédit complémentaire à hauteur de 60'000 frs pour permettre le début des travaux précités cet automne.

## 5 . Accorder une avance de trésorerie pour un montant annuel de 200'000 frs en faveur de l'association « La Valse du Temps »

La Valse du Temps est un centre de jour accueillant des personnes présentant des troubles neurocognitifs de type Alzheimer à Cornol.

Une nouvelle structure sera prochainement créée à la Résidence les Pins à Vicques, où un espace lui a été réservé lors de l'agrandissement.

Le centre de Cornol accueille actuellement simultanément 10 personnes par jour, 5 jours par semaine, pour des activités de groupe telles que jardinage, bricolage, cuisine, animation. Le but est de favoriser le maintien à domicile des personnes présentant d'importants troubles de la mémoire de type Alzheimer ou des affections apparentées, dans les meilleures conditions possibles.

L'institution est membre de Curaviva et collabore également avec RIO, le réseau d'information de la personne âgée.

40 % de la patientèle provient de la vallée de Delémont, si bien qu'une deuxième structure est envisagée à Vicques, fonctionnant sur le même modèle que celui de Cornol.

### 43 personnes accueillies

24 femmes et 19 hommes

- 29 personnes vivent en couple
- 12 personnes vivent seules
- 2 personnes vivent avec un enfant

### Une moyenne d'âge de

**80 ans**

Femmes : 81

Hommes : 79

Figure 1 - Statistiques 2021



Pour ouvrir une antenne à Vicques, l'Association a besoin d'une autorisation d'exploitation du Canton. Celle-ci lui sera délivrée à condition que la Commune siège (physique) s'engage à lui fournir des avances de financement.

Comme la structure sera identique à celle de Cornol, un montant de Fr. 200'000.-/an est articulé pour la Commune de Val Terbi. L'ouverture de la structure est prévue à l'automne 2023.

	<b>Comptes*</b> <b>2019</b>	<b>Comptes*</b> <b>2021</b>
		sur 252 jours
Forfaits journaliers y.c. repas	122 151	119 818
Transports hôtes	17 332	15 073
Subvention cantonale	200 000	200 000
Assurances maladies	191 680	195 385
Financement résiduel des soins	60 030	70 729
Recettes diverses + dons	30 798	18 323
<b>Bénéfice brut I</b>	<b>621 991</b>	<b>619 328</b>
Charges de personnel	478 553	522 729
Charges d'exploitation	90 736	93 939
<b>Total des charges</b>	<b>569 289</b>	<b>616 668</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>52 702</b>	<b>2 660</b>

En application de l'article 29, chiffre 10, du Règlement d'organisation et d'administration de la Commune, il s'agit d'un prêt, la Valse du Temps étant une association indépendante de la Commune. Cet article précise que le Conseil général est compétent à partir de 0,5 % du total des charges du budget de fonctionnement (~ 63'000.- en 2022). Partant, l'avance de trésorerie pour un montant annuel de 200'000.- frs est une compétence du législatif.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accorder une avance de trésorerie pour un montant annuel de 200'000 frs en faveur de l'Association « La Valse du Temps », afin de permettre la création d'un centre de jour à Vicques.

Vicques, le 31 août 2022

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**



Claude-Alain Chapatte  
Président

Catherine Comte  
Secrétaire